Appel de candidatures : membre externe pour le comité d'éthique de la recherche (CER) du Cégep de Victoriaville

Composition du CER

Tel que mentionné dans notre politique d'éthique de la recherche avec les êtres humains, le comité est formé de cinq (5) membres, au moins, selon la répartition suivante :

- Trois (3) personnes, au moins, connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER;
- Une (1) personne, au moins, versée en éthique;
- Une (1) personne, au moins, de la collectivité n'ayant aucune affiliation avec l'établissement.

Le comité d'éthique de la recherche est présentement à la recherche d'un membre de la collectivité.

Nature du mandat

Les membres du CER doivent se réunir chaque fois qu'un projet de recherche nécessitant une approbation éthique leur est soumis. Des réunions sont également prévues afin de faire le point sur le fonctionnement du comité. Cela représente un total d'environ huit réunions par année, à raison de deux heures par réunion. Le CER ne tient aucune réunion l'été (fin-juin à mi-août). Le mandat est d'une durée de deux ans, renouvelable. Le membre externe reçoit une compensation financière de 150$ par réunion.

Les principales fonctions des membres du CER demeurent d'approuver, de modifier ou de refuser toute proposition ou poursuite de projets de recherche faisant appel à des participants humains réalisée par les chercheurs du Cégep, que ce soit au sein d'un CCTT (centre collégial de transfert technologique) ou à titre de chercheurs indépendants. Le membre de la collectivité du CER du Cégep de Victoriaville a les responsabilités suivantes :

- Comprendre le point de vue des sujets humains impliqués dans la recherche;
- Démontrer de la transparence dans l'approbation des projets de recherche;
- Évaluer, conformément aux principes éthiques, les projets de recherche impliquant des sujets humains;
- S'assurer du respect du protocole professionnel lors des entrevues avec des sujets de recherche;
- Échanger avec les autres membres et partager son expertise;
- Assister à des formations lorsque possible.

Les membres exercent leurs fonctions de façon impartiale et objective, et au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances, avec rigueur, diligence et intégrité.

Notons également qu'à titre d'expert(e)s, les membres du CER peuvent être appelé(e)s à répondre à différents questionnements éthiques touchants le Cégep, à jouer un rôle éducatif auprès de la communauté collégiale et les chercheurs, à recevoir les plaintes des participants et à prendre les mesures adéquates pour régler les conflits d'intérêts. Enfin, la participation à titre de membre du CER demeure volontaire. Toutefois, le Cégep s'engage à assumer les coûts de fonctionnement du comité.

Mise en candidature et critères de sélection

Les candidat(e)s doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Une expérience pertinente et un grand intérêt pour la recherche scientifique;
- Une connaissance appropriée des questions éthiques relatives à la recherche : respect des personnes, préoccupation pour le bien-être et justice.

Il revient à la Direction générale du Cégep de Victoriaville de nommer les membres du CER. Cependant, suite à un appel de candidatures, le Secrétariat du CER recommande les membres du CER à la Direction générale.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation par courriel à Even Lemieux (lemieux.even@cegepvicto.ca). Date limite : vendredi le 4 décembre 2026, 16h00.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à me contacter.

Even J. Lemieux, Ph.D., FCIC
Conseiller à la recherche
Direction de la recherche
(819) 758-6401 poste 2686